

Procès Verbal du conseil municipal

Séance du 12 septembre 2025 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de les Authieux sur Calonne convoqué le 04 septembre 2025 réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FESQUET Christelle, Maire.

Etaient présents : M LEBEL Thomas, M AMAURY Jacques, M HAMM Alain, M VERSAVEL Antoine, Mme CASSE Jocelyne, Mme BOIREAU Sandra, M ROBERGE Olivier. M DODIER Pascal

M AMAURY a été élu secrétaire de Séance

Absents excusés : M GARNAULT Fernand, Mme HOUEL Florence

Le quorum étant atteint la réunion peut débuter.

Délibération Réserves incendie

Dans le cadre de l'installation des réserves incendie sur le territoire communal, il est proposé d'autoriser Madame le Maire des AUTHIEUX SUR CALONNE à régulariser les actes suivants :

1°) Acquisition de la Société dénommée **SCI LA BERGERIE**, Société civile immobilière au capital de 152449,02 €, dont le siège est à BIOT (06410), 567 avenue des Allouettes, identifiée au SIREN sous le numéro 438102147 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES, du bien ci-après désigné moyennant le prix de cent euros (100,00 EUR) :

IDENTIFICATION DU BIEN

A LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (CALVADOS) 14130 à l'angle de la route de Blangy et du chemin du Bois Halley,

Une parcelle de terre cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZI	128	193 IMPASSE DU BOIS HALLEY	00 ha 01 a 56 ca

A prendre aux dépends de la parcelle de plus grande importance actuellement cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZI	114	193 IMPASSE DU BOIS HALLEY	11 ha 24 a 47 ca

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage dressé par Madame Aude MALTESE, géomètre-expert à PONT L'EVEQUE, le 22 octobre 2024 référencé le 24423 et qui sera publié au Service de la Publicité Foncière du CALVADOS en même temps que la vente.

Tous les frais, droits et émoluments de l'acte de vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés et acquittés par la Commune DE LES AUTHIEUX SUR CALONNE.

2°) Acquisition de la Société dénommée HARAS DE LA MORSANGLIERE, entreprise agricole à responsabilité limitée, dont le siège est à BONNEVILLE-LA-LOUVET (14130), Haras de la Morsanglière, identifiée au SIREN sous le numéro 414766188 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LISIEUX du bien ci-après désigné moyennant le prix de cent euros (100,00 EUR) :

IDENTIFICATION DU BIEN

A LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (CALVADOS) 14130 300 Chemin de la Rillegate.

Une parcelle de terre cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	119	300 CHEMIN DE LA RILLEGATE	00 ha 01 a 24 ca

A prendre aux dépends de la parcelle de plus grande importance actuellement cadastrée :

DESIGNATION

A LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (CALVADOS) 14130 300 Chemin de la Rillegate.

Une parcelle de terre cadastrée :

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	54	300 CHEMIN DE LA RILLEGATE	08 ha 00 a 00 ca

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage dressé par Madame Aude MALTESE, géomètre-expert à PONT L'EVEQUE, le 21 octobre 2024 référencé 254D et qui sera publié au Service de la Publicité Foncière du CALVADOS en même temps que la vente.

Tous les frais, droits et émoluments de l'acte de vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés et acquittés par la Commune DE LES AUTHIEUX SUR CALONNE.

3°) Echange sans soulte avec Monsieur Thierry Léon Alain **BEAUVALLET**, et Madame Cécile Geneviève **INTROLIGATOR** demeurant ensemble à SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT (14130) 1474 route du Bourg des biens ci-après désignés évalués à la même somme de CENT EUROS (100,00 EUR) :

BIEN CEDE PAR M. ET MME BEAUVALLET :

IDENTIFICATION DU BIEN

A LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (CALVADOS) 14130 Chemin des Airreries.

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	133	HERBAGE BEGIN	00 ha 15 a 31 ca

Ainsi qu'il résulte du document d'arpentage dressé par Madame Aude MALTESE, géomètre-expert à PONT L'EVEQUE, le 17 octobre 2024 référencé 24421 et qui sera publié au Service de la Publicité Foncière du CALVADOS en même temps que l'échange.

A prendre aux dépends de la parcelle de plus grande importance actuellement cadastrée :

A LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (CALVADOS) 14130 Chemin des Airreries.

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	54	HERBAGE BEGIN	01 ha 79 a 00 ca

BIEN CEDE PAR LA COMMUNE DES AUTHIEUX SUR CALONNE :

IDENTIFICATION DU BIEN

A LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE (CALVADOS) 14130 Grand Herbage des Airreries.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	96	GRAND HERBAGE DES AIRRERIES	00 ha 15 a 31 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Tous les frais, droits et émoluments de l'acte d'échange et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés et acquittés par la Commune DE LES AUTHIEUX SUR CALONNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire des AUTHIEUX SUR CALONNE à régulariser les actes cités ci-dessus et la charge de signer tous documents ci-afférents.

Demande de Fonds d'aide auprès de la Communauté de Communes TERRE D'AUGE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29

VU l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° CC-DEL-2025-00 de la Communauté de communes TERRE D'AUGE portant règlement d'attribution des fonds de concours

Considérant que la Commune de LES AUTHIEUX SUR CALONNE souhaite réaliser les travaux suivants : Dallage du garage de la mairie et Réfection partielle de la façade rue de la mairie et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds d'aide à la Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Considérant que la Commune, maître d'ouvrage de l'opération, doit assurer une participation minimale de 20% au coût de l'opération.

Considérant que le montant du fonds d'aide demandé n'excède pas la part du financement assurée par la commune, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant HT en €	Taux (en %)
TERRE D'AUGE	4 305,00 €	48,80 %
Commune	4 516,50 €	51,20 %
Total	8 821,50 €	100 %

Considérant que ce fonds d'aide est un mode de coopération financière et de solidarité territoriale entre l'EPCI et ses communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Madame ou Monsieur le Maire ou son représentant à demander un fonds d'aide d'un montant de 4 305,00 € à la Communauté de communes TERRE D'AUGE
- **D'AUTORISER** Madame le Maire signer tous documents s'y rapportant et notamment la convention précisant les modalités de versement du fonds d'aide ainsi que ses annexes
- **D'INSCRIRE** cette recette au budget primitif, en section d'investissement

La séance est levée à 22 heures 00.

Mme le Maire,
Christelle FESQUET

